

Paris, le 29 mai 2020,

Cher(e)s candidat(e)s à la PACES,

J'espère que vous allez bien en cette période très particulière et que la préparation de la deuxième partie de votre concours se déroule malgré tout au mieux.

Je vous contacte pour vous communiquer des informations sur le stage en soins infirmiers, premier stage hospitalier dans le cadre de votre futur cursus médical, pour celles et ceux qui seront classé(e)s en rang utile pour la filière médecine. Merci de prêter une attention toute particulière aux informations ci-dessous car elles sont toutes très importantes.

Trois périodes seront proposées dans le cadre de ce stage:

Période 1 du 20 juillet au 9 août

Période 2 du 10 au 29 août

Période 3 du 1er septembre au 19 septembre.

Je ne suis pas encore en mesure de vous dire si une journée d'accueil sera organisée par les centres hospitaliers, en raison de la crise sanitaire actuelle.

Vous serez invité(e)s à classer vos préférences **sur une application en ligne**, sachant que votre rang de classement sera pris en considération dans l'affectation finale.

La réalisation de stages n'est possible que sous certaines conditions réglementaires imposées par le code du travail et le code de santé publique en milieu hospitalier. Ceci est vrai pour le stage d'initiation aux soins infirmiers, mais également pour l'ensemble des stages qui suivront dans votre cursus.

Vous avez été sensibilisé(e)s à ce sujet au moment de la rentrée de septembre et avez reçu depuis des rappels concernant la nécessité d'être vacciné(e) pour entrer en stage.

J'espère donc que la plupart d'entre vous ont pris les devants et ont fait le nécessaire pour pouvoir effectuer ce stage, car comme je vous l'avais indiqué lors de l'amphi de rentrée, **pas de vaccination à jour, pas de stage. Les cadres infirmiers vous demanderont ce certificat vaccinal lors de votre premier jour et se réservent le droit de vous refuser l'accès au stage.**

Les conditions obligatoires d'admission en stage sont :

- Vaccin contre le Diphtérie le Tétanos et la Poliomyélite à jour (rappel vers 11-13 ans, puis à 25 ans)
- Vaccination contre la Rougeole (2 doses pour les étudiants nés à partir de 1980) ou un certificat de contre-indication médicale
- Un tubertest de référence avec résultat exigé en millimètre
- Une sérologie Hépatite B (avant toute première vaccination ou rappel de vaccination) comportant le dosage des anti-corps anti HBs et le dosage des anti-corps anti HBc.
- Vaccination contre l'hépatite B. Pour les étudiants qui n'ont jamais été vaccinés, l'admission en stage ne peut se faire que 1 mois après la 2^e dose de vaccin (qui se fait 1 mois après la 1^{ère} dose). En conséquence, la période 1 des stages n'est pas possible pour eux.

Vous pouvez faire effectuer les vaccins manquants et le tubertest soit par votre médecin traitant, soit par un-e infirmier-e, soit dans un centre de vaccination.

Le service de la médecine de prévention de l'Université va effectuer un contrôle pour établir votre attestation de stage à partir du 2 juin. Il vous fera des préconisations et vous enverra par mel les ordonnances nécessaires le cas échéant.

Pour ce faire, merci de transmettre à accueil@siumpps.parisdescartes.fr les éléments suivants, en indiquant bien votre nom et prénom de manière lisible dans l'objet du mail :



- TOUTES les pages de vaccins (BCG, DTP/DTPCoq, ROR, Hépatite B)
- Le tubertest de référence (résultat exigé en mm)
- La sérologie Hépatite B

Veillez noter enfin que la rentrée en DFGSM2 se fera sur le site Bichat (ex-Paris Diderot) **le 21 septembre prochain**. La scolarité du 1^{er} cycle vous communiquera ultérieurement les informations complémentaires.

D'ici-là, l'UFR de médecine vous souhaite pleine réussite au concours, quelle que soit la filière que vous visez et reste disponible pour tout complément d'information.

Bien à vous

Jane Brégier
Responsable administrative des Etudes
U.F.R de médecine Paris Centre